



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

HLM

Question écrite n° 39587

Texte de la question

M Leonce Deprez attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur les difficultés que rencontrent les propriétaires privés de logements locatifs conformes à l'époque de leur construction, c'est-à-dire, dans l'immédiat après-guerre, aux caractéristiques techniques requises pour les constructions HLM. Ces logements, qui, le plus souvent, continuent d'être occupés par des personnes de condition modeste - et qui sont, dans la généralité des cas, dans un grand état de vétusté - n'ouvrent plus droit à l'exonération de longue durée de la taxe foncière, ni ne peuvent bénéficier, pour leur réhabilitation, d'aides d'un niveau et d'une efficacité comparables à celles attribuées aux organismes d'HLM. Les propriétaires de ces logements éprouvent donc des difficultés croissantes, en raison de la médiocrité et de l'instabilité de leurs revenus locatifs, pour entretenir convenablement ce patrimoine social. Il lui demande donc s'il envisage de prendre des mesures pour remédier à ces difficultés.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39587

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Ministère attributaire : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1726